
CARQUEIRANNE AVENIR

BULLETIN D'ADHÉSION

Association régie par la loi de 1901

L'Association/ la Copropriété / le Groupement d'habitations / L'ASL

Nom :

Adresse :

représenté(e) par son (sa) Président(e) / Syndic

Nom:

Prénom :

Adresse :

E mail :

Téléphone :

Signature :

adhère à CARQUEIRANNE AVENIR pour l'année 2024 (jusqu'au 31 décembre 2024).

Extrait de l'article 9.3 des Statuts de CARQUEIRANNE AVENIR : « pour toute copropriété ou association de propriétés ou de résidences : le montant de la cotisation annuelle est fixé à 100 € (cent euros), montant auquel s'ajoute 50 € (cinquante euros) par tranche de 25 (vingt cinq) lots ou propriétés au-delà des 50 (cinquante) premiers lots ou propriétés. Cette cotisation ne couvre pas l'adhésion des personnes propriétaires de lots ou résidences. »

Ci-joint le chèque correspondant à l'ordre de CARQUEIRANNE AVENIR

Date :

Le présent bulletin est à retourner à l'**adresse de l'Association** :

<p>Bernard BOSSU Président de CARQUEIRANNE AVENIR 1, Chemin des Anémones - Résidence Les Tulipes 83320 Carqueiranne</p>

E mail : carqueiranneavenir@gmail.com

Un mail de confirmation d'adhésion pour l'année 2024 vous sera transmis avec votre carte d'adhérent.

Site internet : carqueiranne-avenir.com

E mail : carqueiranneavenir@gmail.com